

Q&A 1000216974 - Dementia Guidelines and Best Practices Initiative (Phase I)
Q&R 1000216974 - Initiative liée à l'élaboration de lignes directrices et de pratiques exemplaires en matière de démence (phase I)

CLOSING DATE HAS BEEN EXTENDED TO THURSDAY, FEBRUARY 27, 2020 AT 2PM

LA DATE DE CLÔTURE A ÉTÉ PROLONGÉE AU JEUDI 27 FÉVRIER 2020 À 14H

Q1: We would like to inquire as to whether participation in Phase I would preclude us from participating in subsequent phases of this project due to any perceived conflict of interest.

A1: Bidding on Phase I does not preclude participation in subsequent phases of the PHAC Dementia Guidelines and Best Practices Initiative. Please note that the focus of each phase may vary, including solicitation methodology. PHAC expects that any conflict of interest concerns will be assessed as appropriate for each phase of the initiative.

Q1: Nous aimerions savoir si la participation à la phase I nous empêcherait de participer aux phases subséquentes de ce projet en raison d'un conflit d'intérêts perçu.

R1: Les soumissions pour la phase I n'empêchent pas la participation aux phases subséquentes des Lignes directrices de l'ASPC et de l'Initiative des meilleures pratiques en matière de démence. Veuillez noter que l'objectif de chaque phase peut varier, y compris la méthodologie de sollicitation. L'ASPC s'attend à ce que tout problème de conflit d'intérêts soit évalué comme il convient pour chaque phase de l'initiative.

Q2a : ...is there any limitation on how old the reference letter can be? The French language resource we are looking to assign to this project is having some difficulty locating [] past supervisors as they have since moved on to new organizations.

Q2b: Can the reference letter be a standard reference letter confirming that the resource is bilingual? Or does the letter have to have language specific to this bid's requirements ie. does the letter have to explicitly state that the resource can complete all five tasks in the Statement of Work?

A2a: The reference letter regarding bilingual capacity should not be more than 10 years old.

A2b: The reference letter is expected to demonstrate the general bilingual capacity of the resource. Beyond the reference letter, the bidder needs to demonstrate that this bilingual capacity will be sufficient to complete the five tasks, such as being able to read documents written in French and to communicate in writing and verbally with francophones.

Q&A 1000216974 - Dementia Guidelines and Best Practices Initiative (Phase I)
Q&R 1000216974 - Initiative liée à l'élaboration de lignes directrices et de pratiques exemplaires en matière de démence (phase I)

Q2a: ... Y a-t-il une limite à l'âge de cette lettre? La ressource en langue française que nous cherchons à affecter à ce projet a de la difficulté à trouver [] d'anciens superviseurs, car ils ont depuis évolué vers de nouvelles organisations.

Q2b : La lettre de référence peut-elle être une lettre de référence standard confirmant que la ressource est bilingue? Ou la lettre doit-elle avoir un langage spécifique aux exigences de cette offre, c.-à-d. la lettre doit-elle indiquer explicitement que la ressource peut effectuer les cinq tâches de l'énoncé des travaux?

R2a : La lettre de référence concernant la capacité bilingue ne doit pas avoir plus de 10 ans.

R2b : La lettre de référence devrait démontrer la capacité bilingue générale de la ressource. Au-delà de la lettre de référence, le soumissionnaire doit démontrer que cette capacité bilingue sera suffisante pour effectuer les cinq tâches, telles que pouvoir lire des documents rédigés en français et communiquer par écrit et verbalement avec des francophones.